

Compte-rendu de l'assemblée du quartier Laplace du jeudi 24 mai 2018

Présents : M. Pelhuche Antoine (élu référent du quartier et adjoint au Maire) ; Mmes Dupuy Josiane, Haglund Erika, Nedelec Christine (habitantes membres du collectif) ; M. Delahaie Jacques (habitant membre du collectif) et 31 habitants.

.....

1) Les grandes lignes du budget participatif 2018 :

A partir du 3 avril et jusqu'à fin mai, tous les Arcueillais de plus de 16 ans peuvent proposer un projet d'aménagement qui leur tient à cœur pour améliorer la vie quotidienne et le cadre de vie au sein de leur quartier ou à l'échelle de toute la ville.

Un règlement précise les conditions pour qu'une idée soit recevable, à savoir, principalement : rentrer dans les domaines de compétences de la ville, concerné un projet d'investissement, ne pas être redondantes avec d'autres actions en cours ou programmées, et ne pas coûter plus de 20 000 euros pour un projet de quartier et 70 000 euros pour un projet à l'échelle de la ville.

Une fois les idées déposées, les services de la Ville procéderont à l'analyse de leur faisabilité technique et réglementaire et chiffreront leur coût. Puis, les Collectifs citoyens de quartier discuteront de toutes ces idées pour en sélectionner quinze qui seront départagées par le vote des Arcueillais au mois de décembre. **Au final, seront retenus pour être réalisés en 2018, un projet dans chacun des six quartiers d'Arcueil et un projet concernant l'ensemble de la commune.**

On retrouvera des informations précises sur ce dispositif, via le site www.arcueil.fr

Les objectifs :

- Développer le pouvoir d'agir des citoyens et leur participation à la décision publique au plus près de leurs besoins.
- Favoriser l'intérêt des citoyens pour la chose publique par une démarche de co-élaboration de projets
- Rendre visible et partagée l'action publique dans les quartiers

Le calendrier :

- Appel à projet : avril à mai 2018
- Recevabilité des projets : mai à septembre 2018
- Ateliers de co-construction : mai à septembre 2018
- Analyse technique et sélection des projets à soumettre au vote : septembre à octobre 2018
- Campagne de mobilisation citoyenne pour le vote : novembre 2018
- Vote : décembre 2018.

2) Point et échanges sur les aménagements/ besoins sur le cadre de vie, dans le quartier :

- ✓ Quelques lampadaires du passage entre la rue Berthollet la rue du général de Gaulle ne fonctionnent pas. Ce type de dysfonctionnement touche aussi d'autres lampadaires sur la ville
M. Chambaz précise qu'il faut signaler ce problème, en précisant que l'éclairage public est une compétence de la communauté d'agglomération. Les candélabres font l'objet de tests réguliers. Il y a chaque année 100 000 euros qui sont consacrés à la remise en état et à l'entretien de ce type de matériels. Pour exemple, un candélabre (8 mètres) neuf « pose et fournitures » coûte aux environs de 7000 à 8000 euros. La cause des pannes n'est pas toujours due aux ampoules, cela peut aussi être le circuit électrique ou des problèmes de surtension.
Utilisation d'ampoules LED sur les nouveaux candélabres.
- ✓ Proposition d'installer des capteurs sur chaque candélabre, afin de mieux gérer la consommation électrique.
Ce dispositif de capteur individuel est très coûteux.
- ✓ Possibilité d'utiliser les anciens candélabres sur des espaces sous-équipés (square Zola par exemple).
- ✓ Des questions sur le contenu et le calendrier du projet de requalification du square, avec des attentes de réponses de la part des résidents présents.
Le projet de réaménagement du square Zola est en cours de validation par les élus. Pas de calendrier précis avant cette phase et les étapes réglementaires obligatoires à venir, au vu des sommes en jeu (marché public et appel d'offres). Les travaux seront réalisés en deux tranches : la première tranche (environ 105 000 euros) traitera le passage entre la rue Monge et Durand, la deuxième (concernera le réaménagement du parc, les jeux, possibilité de jardins collectifs. Ce projet reste à co-élaborer avec les riverains. Une réunion publique est prévue avant l'été, sur ce projet.
- ✓ Problèmes avec l'escalier permettant d'accéder au square Zola est en très mauvais état
- ✓ Les horaires d'ouverture du parc ne sont pas toujours respectés.
Beaucoup de parties prenantes sur cet espace (OPH, copropriété...) qui complique les interventions. Malgré cela des travaux ont déjà été réalisés comme le changement de la serrure du portail d'accès au square, qui a été changé plus d'une dizaine de fois.
Dans le cadre du projet de réaménagement du parc, toutes ces questions (escaliers, portail, hauteur des barreaux, difficultés pour les agents chargés de l'ouverture/fermeture du parc...) seront posées et des solutions seront trouvées.
- ✓ Question sur les emplacements des caméras de vidéo protection et en particulier sur le parc Zola et avenue du Docteur Durand.
A ce jour il y a 12 caméras sur la ville, dont deux aux abords de la résidence Zola.
- ✓ De nombreux potelets sont installés le long de l'allée des Sophoras, pourquoi faire ces dépenses ?
Une grosse borne amovible installée sur la rue du Général de Gaulle, deux autres seront installées, en plus des potelets qui ont pour objet de préserver la sécurité des cheminements piétons et empêcher le stationnement sauvage.
- ✓ Difficultés à sortir de la rue du Général de Gaulle sur l'avenue Laplace (dos d'âne, signalisation?)
L'avenue Laplace est une voie départementale gérée donc par le Conseil départementale et elle a été requalifiée récemment.
- ✓ Les feux tricolores de l'avenue Laplace ne sont pas synchronisés, ce qui semble dangereux.

La gestion des feux sur cette voie est de la responsabilité du département, qui mandate un organisme qui fait des études techniques, avec pour objectifs de fluidifier le trafic et sécuriser les traversées piétonnes. Le temps de passage sur cette départementale est adapté aux critères retenus.

- ✓ La traversée du passage qui va sur Cora pour les piétons est très difficile entre la vitesse, le stationnement des voitures et les voitures qui entrent ou sortent du parking. Même si le stationnement est autorisé sur cette voie, il y a un flux de véhicules qui rend compliqué la traversée.

Le stationnement est un élément de sécurité car il ralentit la vitesse des voitures et met un espace entre ces dernières et le piéton.

- ✓ Pourquoi la voie de bus qui emprunte l'avenue Laplace a été élargie, car cela réduit la portion de chaussée descendante ?

Cela a permis de sécuriser les traversées piétonnes

- ✓ Impossibilité de circuler à vélo sur la rue du Docteur Durand. C'est une voie dangereuse du fait de la présence de plots centraux qui empêchent les voitures de doubler. Le même problème se pose pour les piétons qui empruntent le passage qui va sur la rue Legrand. Avec le temps les dispositifs réfléchissants le long de cette rue, ont disparus.

Le rétrécissement de cette voie avait été demandé par les habitants afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Pour information, il est précisé que la compétence voirie est gérée par l'agglomération GOSB, même si les projets sont réalisés en collaboration avec les services de la ville. Dans ce cadre, beaucoup d'aménagements ont été réalisés : zones 30, pistes cyclables....

Budgétairement l'enveloppe affectée aux travaux de voirie est de 350 000 euros par an en investissement, soit l'équivalent de la requalification de deux rues de 150 m de long. A cette enveloppe s'ajoute des crédits de fonctionnement pour assurer la maintenance.

- ✓ Etudier la faisabilité d'une piste cyclable sur cette rue marquée à la peinture.
- ✓ Est-ce qu'il y a du nouveau par rapport aux problèmes de stationnement de voitures ventouses, non verbalisées, sur la rue du général de Gaulle ?

Proposition d'une zone verte sur ce secteur.

Des campagnes de verbalisation ont été effectuées sur ce secteur. La mise en zone verte semble la plus adaptée.

- ✓ Entre le 43 et le 41 bis de la rue du Général de Gaulle un poteau métallique télécom d'Orange a été posé de travers et qui maintenant est très penché.
- ✓ Les vélos qui sont dans l'abri près de la gare RER sont pour certains des épaves, quelle solution ?

Cet espace appartient à la RATP

- ✓ L'aménagement du passage entre de Gaulle et Berthollet "passage créatif" retenu en 2017 au BP (barrière végétalisées, dessins au sol et claustra pour affichage..) pour les présents la priorité est plutôt de réparer le revêtement abîmé.

Le projet de requalification de la rue Albert Legrand :

Cette rue sert de voie de délestage le matin et le soir pour ceux qui veulent éviter l'avenue Laplace.

Une réunion publique a été organisée le 11 avril, afin de répondre à une demande d'une quarantaine de riverains, dont une trentaine qui souhaitaient que des solutions soient trouvées. Sur cette base les services ont travaillé sur trois hypothèses.

Ce n'est pas un réaménagement de la rue, mais une expérimentation temporaire de mise en double impasse. Pas question de mettre la rue en impasse à cette étape de façon définitive, il faudra voir comment cela fonctionne.

Volonté de co-construire ce projet avec toutes les parties prenantes et aboutir à un choix qui sera soumis pour validation au bureau municipal.

Quels problèmes ont justifiés ce projet ?

La vitesse des véhicules, le délestage important le matin et les difficultés de cheminement piéton.

- ✓ Interrogations fortes sur la pertinence du projet de requalification de la rue Albert Legrand, en particulier son éventuelle mise en impasse. :
- ✓ Pertinence du projet au vu des difficultés financières
- ✓ Problèmes constatés surtout sur le haut de la rue Legrand

Les propositions :

- ✓ Mise en place de plots amovibles
Cette rue n'est pas une voie privée.
- ✓ Mise en place de chicanes avec stationnement alterné (hypothèse 2), pour ralentir la vitesse. Pas forcément une solution pour les piétons.
- ✓ Un radar pédagogique.
Ce dispositif a un certain impact et permet aussi d'analyser les données de circulation (vitesse, nombre de véhicules..). S'il y a une demande il peut être installé sur cette rue.
Partage du constat que les véhicules roulent vite sur cette voie.

Clivage important sur la pertinence du projet :

Constat non partagé sur l'importance du trafic routier ; risque de regroupements de jeunes ou de trafics ; Agressions régulières dans cette rue (vol de sacs, agressions physiques..), si diminution du trafic routier, risque de plus d'insécurité pour les uns
Difficultés pour les cheminements piétons, en particulier pour les nombreux piétons qui sortent de la gare RER et vont vers la rue Durand; trafic automobile important le matin dû au délestage, pour d'autres intervenants

M. Pelhuche précise que c'est suite à la réunion publique, où les présents ont demandé de réfléchir sur la base de l'hypothèse 3, qu'il a souhaité que l'assemblée du quartier en débattenne. Au vu des échanges il propose de faire remonter à l'exécutif les oppositions et les soutiens qui se sont exprimés et le clivage constaté Il rappelle que ces aménagements passeront par une phase expérimentale.

3) Les projets du collectif citoyen du quartier :

L'aménagement urbain impacte sur la biodiversité, il faudrait réfléchir à des solutions qui respectent plus les équilibres environnementaux.

La ville engage déjà des actions pour restaurer ces équilibres : jardins partagés, pistes cyclables...

Une habitante membre du collectif présente les missions du collectif :

- ✓ Faire remonter les problèmes constatés sur le quartier
- ✓ Proposer des initiatives autour du « vivre ensemble » et du lien social, comme « Laplace de la musique » le 22 juin ou un loto solidaire,
- ✓ Etre force de propositions sur des projets plus structurants
Actuellement le collectif (entre 10 et 20 personnes) réfléchit à rendre la placette derrière Anis Gras plus agréable à vivre. Cet espace est un lieu de croisement important, qui pourrait devenir un lieu de rencontres.

Différents outils interactifs et ludiques ont été mis à disposition du groupe, pour cartographier le quartier. Une urbaniste accompagne le collectif, à sa demande, à élaborer un diagnostic partagé et des propositions (mobilier urbain, animations...) qui seront soumises dans le cadre du budget participatif.

- ✓ Comment a été pris en charge financièrement cet accompagnement ?
Chaque collectif de quartier dispose d'un budget fonctionnement annuel de 6600 euros, pour prendre en charge ses missions. La prestation de l'urbaniste a coûté 3000 euros, ce qui est très faible au regard de la durée et du travail demandé. La municipalité avait décidé il y a plus de vingt ans d'affecter des moyens pour permettre aux assemblées de quartier d'agir sur le quartier et la ville.
- ✓ Le collectif appelle les habitants à s'investir pour encore plus d'idées et de projets.
- ✓ Problème d'informations sur les activités et les réunions du collectif. Par exemple sur le site de la ville le dernier compte rendu de réunion publique date de 2005.
Le collectif a une page Facebook et une liste de diffusion, son organisation est bénévole d'où la difficulté de développer une communication plus dense.
- ✓ Est-il prévu un retour vers la population sur le projet « placette Anis Gras » ?
Il y a eu des tractages sur le quartier, il y a la page Facebook, mais manque de temps pour les membres du collectif pour une information plus systématique.

Le projet que le collectif souhaite déposer pour le budget participatif 2018, s'articulera autour de mobilier urbain sur la placette, qui soit ludique et qui permette à cet espace de devenir un lieu de rassemblement, de convivialité et d'information.

Différentes pistes de réflexion : un lieu de stockage pour du matériel pour les initiatives du quartier, un moulage de l'atelier Lorenzi...

Une initiative festive est prévue le 7 juillet sur la placette pour partager les idées et restituer le travail du collectif, avec les habitants.

- ✓ Incompréhension et mécontentement alors que le collectif a bénéficié de l'accompagnement d'une urbaniste sur son projet, les résidents de Zola, n'ont eu aucun moyen pour les aider à structurer leur projet (sécurité/ passage...) dans une démarche de co-élaboration. Il a manqué un accompagnement qui prenne en compte la globalité des problèmes et non un traitement séparé par thème (sécurité, cadre de vie...)
Des réunions publiques ont été organisées avec les résidents, en présence d'élus et avec l'accompagnement technique des services municipaux qui ont élaborés un projet de requalification du square Zola en prenant en compte toutes les problématiques.

Farid Benhaddou
Mission citoyenneté